

## Liste des documents à fournir par le vendeur

### Les pièces obligatoires :

- Titre de propriété
- Dernier avis de taxe foncière (dernier avis d'imposition)

### En cas de vente d'un lot de copropriété :

- Le règlement de copropriété
- Le dernier appel de charges de copropriété
- Les procès-verbaux des 3 dernières assemblées générales des copropriétaires

### En cas de vente d'une maison dans un lotissement :

- Cahier des charges du lotissement et/ou règlement du lotissement
- Statuts de l'association syndicale libre
- Le dernier appel de charges de l'association syndicale
- Les procès-verbaux des 3 dernières assemblées générales de l'association syndicale du lotissement

### En cas de vente d'une maison ou d'un bien construit, agrandi ou rénové depuis moins de 10 ans :

- L'attestation de non contestation de conformité
- Le permis de construire ou la déclaration de travaux
- La déclaration d'achèvement des travaux
- Le contrat d'assurance dommages-ouvrages (ou les factures des entreprises ainsi que les attestations d'assurance professionnelle des entreprises ayant participé aux travaux)

Le dossier de diagnostics techniques composé de :

- Certificat de loi Carrez (pour les lots de copropriété)
- Diagnostic plomb
- Diagnostic amiante
- Diagnostic termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic de l'installation gaz
- Diagnostic de l'installation électrique
- Diagnostic assainissement SPANC